

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE TERRITOIRE

■ **Demande de subvention d'investissement dans le cadre du financement de l'opération Augmentation de la capacité Puits St Joseph**

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Descriptif de l'opération concernée :

Le captage du Puits Saint Joseph (13015) est une ressource de secours pour l'alimentation en eau brute de Marseille permettant la production d'eau potable.

L'utilisation de cette ressource a reçu l'avis favorable d'un hydrogéologue agréé, nommé par les Services de la Préfecture, pour la délimitation de périmètres de protection.

Actuellement, la capacité de la station de pompage relevant ces eaux vers l'usine de potabilisation de Sainte Marthe est limitée à 400 l/s. Dans son rapport, l'hydrogéologue a mis en évidence l'intérêt d'augmenter la capacité de prélèvement des eaux alimentant le Puits Saint Joseph.

Par délibération DPEA 3/545/CC du 26 juin 2006, il a été prévu d'augmenter la capacité de la station de pompage souterraine de Puits Saint Joseph pour la porter à 1 200 l/s.

Par délibération AGER 039-1230/09/CC du 26 mars 2009, il a été proposé la création de l'opération « augmentation de la capacité de la station de pompage souterraine du Puits Saint Joseph » portant sur la phase études et travaux préparatoires pour un montant de 1 421 404,68 euros HT (opération 2009100300).

Par délibération AGER 012-664/12/CC du 26 octobre 2012, il a été approuvé le réajustement de l'autorisation de programme de l'opération « augmentation de la capacité de la station de pompage souterraine du Puits Saint Joseph », la portant à 1 254 180,60 euros HT.

Par ailleurs, par délibération PEDD 006-1470/15/CC du 20 novembre 2015 a été approuvé le contrat de protection et d'économie de la ressource en eau (CONPERE) entre l'Etat, l'Agence de l'Eau et la Communauté urbaine Marseille Provence. Ce contrat comporte un programme précis d'études et de travaux stratégiques pour la période 2015-2018.

L'opération « augmentation de la capacité de la station de pompage souterraine du Puits Saint Joseph » est inscrite dans ce programme.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière et à signer tous les documents y afférents.

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 1 254 180,60 euros HT.

Le Plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

ORGANISMES SOLLICITES	TAUX SOLLICITES	MONTANTS SOLLICITES
Agence de l'Eau RMC	50,00 %	627 090,30 euros
Métropole Aix-Marseille-Provence	50,00 %	627 090,30 euros